De par le Roy

Chers et bien amez. Ayans veu le contenu en voz lettres du xxviijme de ce moys ensemble de la creance qui vous a esté declarée de la part du duc du Mayne pour le recevoir et luy donner passaige et a ses troupes par nostre ville d'Auxerre nous louons grandement la responce et reffuz que luy avez faict la dessus suivant nostre intencion que vous avons cydevant declarée laquelle nous voullons bien vous refreschir encores. Vous deffendant tres expressement de ne recevoir led. duc du Mayne en lad. ville, ny aucuns de ceulx qui sont adherans a luy et aux aultres de son party. Jusques a ce que par nous aultrement en soit ordonné. Et n'y faictes faulte car tel est nostre plaisir. Donné a Paris le xxviijme jour de Juing 1585

Henry

Brulart

Mairie d'Auxerre
Archives
N°

Lettres du Roy et de
monsr daumalle. Pour
le faict des gardes
de la ville dauxerre
de leur partir suivant le
ladvertissement faict
trompette de monsr
le duc daumalle.

Receu le premier jour
Juillet mil vc lxiiij

Legouz

A noz chers et bien amez les
Maire Eschevins Manans et
habitans de nre ville dAuxerre